

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : Français

N° : ICC-02/05-01/20
Date : 19 Janvier 2024

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit : Mme la Juge Joanna Korner, Juge Présidente
Mme la Juge Reine Alapini-Gansou
Mme la Juge Althea Violet Alexis-Windsor

**SITUATION AU DARFUR, SOUDAN
AFFAIRE**

LE PROCUREUR

c. M. ALI MUHAMMAD ALI ABD-AL-RAHMAN ("ALI KUSHAYB")

PUBLIC

*Avec une Annexe
Confidentielle*

Soumission de la liste des témoins mise à jour de la Défense

Origine : La Défense de M. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahma

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Karim A.A. Khan KC, Procureur
Mme. Nazhat Shameem Khan,
Procureure Adjointe
M. Julian Nicholls, 1^{er} Substitut

Les conseils de la Défense

M. Cyril Laucci, Conseil Principal
M. Iain Edwards, Conseil adjoint

Les représentants légaux des victimes

Me Natalie von Wistinghausen
M. Anand Shah

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

M. Xavier-Jean Keïta, Conseil Principal
Me Marie O'Leary, Conseil

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

M. Osvaldo Zavala Giler

La Section d'appui aux conseils

M. Pieter Vanaverbeke

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

M. Philippe Ambach

Autres

1. Par la présente, la Défense de M. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman soumet une version mise à jour de la liste de ses témoins (Annexe 1 Confidentielle). Les témoins D-0004, D-0006 et D-0031 ont été retirés et le témoin D-0035 a été ajouté.
2. Cette mise à jour est en conformité avec la décision de l'Honorable Chambre de Première Instance I que la divulgation des moyens de preuves de la Défense, y compris les déclarations de ses témoins, pourrait continuer sur une base de roulement (« *on a rolling basis* »).¹ D'autres mises à jour pourront être soumises ultérieurement.
3. L'Annexe 1 à la présente soumission est enregistrée sous la classification « Confidentielle » en vertu de la norme 23bis-1 du Règlement de la Cour.

Respectueusement soumis,



M. Cyril Laucci,
Conseil Principal de M. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman

Fait le 18 janvier 2024,
À La Haye, Pays-Bas.

¹ ICC-02/05-01/20-T-125-CONF-ENG ET, p. 33, lns. 2-6 [Open session]; p. 35, lns. 16-18 [Open session]; p. 38, lns. 5-8 [Private session].